

Formulaire de soumission de vidéo

Nom de la Réserve de biosphère	Réserve de Biosphère Arganeraie
Pays/Région	Maroc/ concerne les provinces et préfectures d'Agadir Ida Outanane, Inzegane Aït Melloul, Chtouka Aït Baha, Taroudant, Tiznit et Essaouira.
Nom du contact principal	
Email	aitlhaj.abderrahmane@gmail.com
Numéro de Téléphone	(+212) 528.210726
Durée du film (En secondes)	60 secondes

Transcription en texte du film :

La Réserve de Biosphère Arganeraie, zone qui couvre 2,5 millions d'hectares, abrite un arbre endémique emblème du patrimoine national et mondial à la fois : l'arganier. En 1998, l'Arganeraie a été déclarée par l'UNESCO comme Réserve de Biosphère, vu qu'elle constitue un écosystème représentatif du patrimoine culturel et naturel. La Réserve de Biosphère Arganeraie assure des fonctions et des usages multiples pour les populations et l'écosystème. C'est un rempart face à l'avancée du désert. Elle abrite une biodiversité riche susceptible de contribuer efficacement au développement socio-économique du Maroc. La valorisation des produits de l'Arganeraie par les femmes contribue à l'économie locale et nationale. Nous sommes fières de partager ces savoirs et expériences acquises.

La Réserve de Biosphère Arganeraie du Maroc

L'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)



Messages clés/Leçons apprises

L'Arganeraie du Maroc se démarque, non seulement par ses **trésors de biodiversité**, mais également : la **diversité culturelle** et sociale et les savoirs et **savoir-faire** acquis pour optimiser la gestion de la **relation entre l'Homme et la Nature**.

Malgré les défis présents, la réserve de biosphère Arganeraie demeure un laboratoire qui offre un savoir important et des opportunités d'apprentissage que **nous sommes prêts à partager**.

Description de la Réserve de Biosphère Arganeraie (RBA) du Maroc



Paysage typique de la Réserve de Biosphère Arganeraie

- Date d'agrément par l'UNESCO : 8 Décembre 1998
- Superficie approximative : 2.500.000 ha dont **830 000 ha d'arganier**
- Population : **3.3 million** d'habitants dont 1.4 ruraux

Le zonage

La RBA se caractérise par une diversité naturelle et culturelle riche
Elle est constituée de :

- **18 aires centrales (zones A)** : sur 16.620 hectares
- **13 zones tampons (zones B)** : 582.450 hectares



- **14 zones de transition (zones de développement ou zones C) :** sur le reste de la superficie
Elle comprend 2 parcs nationaux (PN) et 13 sites d'intérêt biologique (SIB).

L'Arganeraie est la première Réserve de Biosphère du Maroc, berceau d'une biodiversité riche et d'un endémisme remarquable des espèces qui la compose en particulier l'arganier (*Argania spinosa*), arbre pivot d'un système agro-sylvo-pastoral unique. Cet écosystème, aux utilités et rôles multiples, offre de grandes potentialités pour l'amélioration du niveau de vie des populations rurales. Elle concerne les provinces d'Agadir Ida Outanane, Inzeguane Aït Melloul, Chtouka Aït Baha, Taroudant, Tiznit et Essaouira.

La RBA dispose, depuis sa mise en place, d'un plan cadre qui constitue un outil d'orientation de sa mise en œuvre.

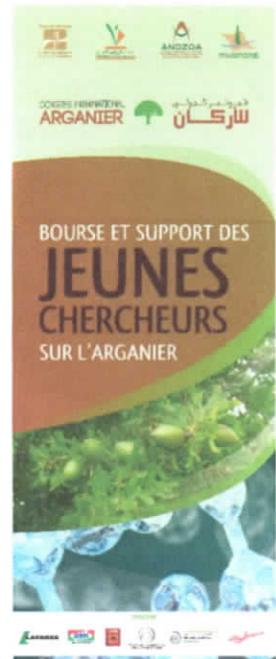
Grenier collectif emblème du patrimoine architectural de la RBA



Défis de la RBA

- Les changements climatiques
- La pression anthropique sur les ressources et en particulier sur l'arganier
- Couvert végétal de plus en plus éparse
- Désertification
- Les changements socio-économiques et urbanisation

Initiatives/Actions liées aux ODD



- Mise en œuvre de la stratégie de développement agricole (Plan Maroc vert- PMV-) sur la période 2008-2020 ;

- Création de l'Agence Nationale pour le Développement des zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) qui a développé et met en œuvre une stratégie de développement intégrée ;
- Contrat programme Arganier pour la réhabilitation de 200000 ha, la plantation de 10000 ha de verger d'arganiculture et l'organisation professionnelle des acteurs ;
- La valorisation des produits de l'arganier à travers la mise en place d'une Indication Géographique Protégée de l'huile d'argane (IGP) ;
- La mise en œuvre du plan décennal (2005-2015) et lancement du plan 2016-2025 pour la réhabilitation de la forêt naturelle de l'arganier par les Services des Eaux et Forêts ;
- L'appui à la recherche scientifique sur l'arganier ;
- Création du Centre National de l'Arganier.

Résultats concrets/Réalisations

- Appui à la création de plus de 350 coopératives de femmes qui travaillent sur l'huile d'argane ;
- Réhabilitation de plus de 100 000 ha du domaine forestier ;
- Amélioration de la gestion des ressources en eau par la conversion de plus de 50000 ha en irrigation localisée ;
- Inscription des pratiques et savoir-faire liés à l'arganier dans la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité.

Références bibliographiques

1. Rapport de l'évaluation décennale de la Réserve de Biosphère Arganeraie 1998-2008 ;
2. Plan Cadre de la Réserve de Biosphère Arganeraie
3. Actes du Congrès International de l'Arganier. Edition 2011 ; 2013 ; 2015 ; 2017. www.congresarganier.ma

Contact :
1, Rue Bani Ouraine, Souissi
Rabat
andzoa-dg@gmail.com

www.andzoa.ma